GSAC

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

SN CENTRAIR

Planeurs types 101, 201 et ASW 20F

Pédales de palonnier (ATA 27)

AVIS D'ANNULATION

Cette Consigne de Navigabilité (CN) est annulée suite à l'édition des CN 2003-095(A), 2003-096(A) et 2003-097(A),

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR:

CN originale : 13 AVRIL 1991 Révision 1 : 15 MARS 2003

n/RH

Date: 05/03/2003 SN CENTRAIR
Planeurs types 101, 201 et ASW 20F 1991-073(A) R1